



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

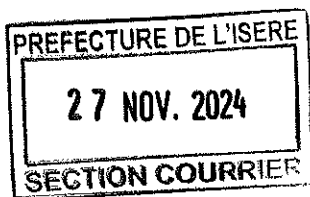
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 05 novembre 2024**

Présents : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY /
VIALLE
MM. DUMAS / DURILLON / ALLAMANDO /
AKYUREK

Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / HAMDI // CUILIER /
SEYMAT
MM. LEROY / TRANCHAND

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme SEYMAT à M. DUMAS
Mme CUILIER à Mme VIALLE
M. TRANCHAND à Mme BRUNET-JAILLY



Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme NEMOZ-MOREL

N° 2024/05/11/29

Objet : RESIDENCE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2025

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2025 du budget annexe Résidence Autonomie « Georges Brassens » du CCAS.

La résidence autonomie « Georges Brassens » est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale. La résidence compte 39 logements et son budget est un budget annexe au budget principal du CCAS. Ce Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses, des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires d'annuité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien des relations sociales (programme d'animations, ateliers de prévention, sorties collectives, conseil de la vie sociale...).

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un contexte économique très tendu, caractérisé par l'inflation, notamment des matières premières mais aussi de l'énergie. Cependant, le choix a été fait pour la deuxième année de ne pas augmenter le coût du tarif journalier aux résidents. Pour autant, il convient de poursuivre l'évolution de l'établissement à travers des travaux, des aménagements, des animations.

Mme Joséphine LOMBARDO soumet au vote du Conseil d'Administration du CCAS, le Budget Primitif 2025 (ci-annexé) qui est équilibré en recettes et en dépenses :

EN FONCTIONNEMENT : 547 047.00 €

EN INVESTISSEMENT : 14 829.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 de la résidence autonomie tel que présenté en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- **ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le Mardi 05 novembre 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO,
Vice - Présidente du CCAS

